

GENDARMERIE NATIONALE
GROUPEMENT

PROCES VERBAL N° 154 / 1982

PROCÈS-VERBAL

PIÈCE N° 1

DE

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS.

CAFFAIRE

CAHORE RESERVE AU DESTINATAIRE

S Y N T H E S E

ANALYSE - RÉFÉRENCE

1 - Présence d'objets volants non identifiés (O.V.N.I.) sur autoroute A 10 "Aquitaine"

- REFERENCES :** - Circulaire Ministérielle N° 32.600/MA/GEND.T. du 2 août 1968. (Class ; 33.01.)
- B.E. N° 18.000/DEF.GEND.EMP.OPS du 6 avril 1979. (Class. 55.03.)

NOUS SOUSSIGNÉS

commandant le peloton d'autoroute

(officier de police judiciaire,

VULES ARTICLES

18 à 19 et 75 à 78 du C.P.P.

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

LE 28/1/1982 A 8 HEURE(S) rapportons ce qui suit :

EXPOSE DES FAITS .

Samedi 23 janvier 1982, entre 4 heures 35 et 4 heures 55, sur l'autoroute A 10 " Aquitaine ", sur le territoire des communes de TRANCRAINVILLE -LE PUISET - ALLAINES - BAZOCHES-LES-HAUTES - SANTILLY - DARBON - POUPRY (28) - ARTENAY - SOUGY - CHEVILLY - GIDY - CERCOTTES (45), le gendarmes et le gendarme auxiliaire du remarquent dans le ciel la présence d'un O.V.N.I., associé au sol à un autre phénomène insolite .

Le lundi 25 janvier 1982, nous rendons compte de ce fait à notre commandant d' Escadron à ABLIS (78)

ENQUETE

Ce même jour, dès la connaissance des faits, nous Adjudant-Chef accompagné du gendarme , nous empruntons l'itinéraire suivi par les deux observateurs. A chaque lieu approximatif d'observation, un cliché photographique est pris et le point kilométrique relevé. Ces différents points seront énoncés au fur et à mesure de la narration des faits qui va suivre :

Les deux gendarmes circulent sur l'autoroute A 10 dans le véhicule 504 Peugeot de notre unité à la vitesse de 90 km/heure environ, dans le sens PARIS - PROVINCE, c'est-à-dire direction NORD - SUD . Vers le P.K. 61 (Voir cliché N° 1 et plan de situation) ils aperçoivent au travers du pare-brise, dans l'axe autoroutier, vers le SUD, pour l'un, une masse claire indéfinie, pour l'autre une sorte de cône dont la pointe est dirigée vers le ciel. Pour-suivant leur progression, vers le P.K. 62.500, à 2 km environ de l'échangeur et péage d'ALLAINES (28) (Cliché N° 2 - Plan de situation), ils remarquent vers le SUD-EST, une lueur assez vive qui éclaire les arbres qui bordent le C.D. 927 à proximité de l'échangeur précité. Ils pensent à un accident de la circulation . Arrivés à proximité des lieux, ceux-ci ne sont plus //..

INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES

DATE DE CLOTURE

VU ET TRANSMIS PAR
LE COMMANDANT D'UNITÉ

DESTINATAIRES

- 1 - M le Préfet à ORLEANS.
- 1 - M le P.R. à ORLEANS.
- 1 - Général commandant la 2° R.A B.A. 107-78129 VILLACOUBLAY.
- 2 ARCHIVE TRANSMISE AU CDT. (Voir B.E.)

LE 28 janvier 1982

SIGNATURE (S)

éclairés; il n'y a pas d'accident. Par contre ils aperçoivent plus loin, toujours vers le SUD-EST, une zone fortement éclairée (Voir cliché N° 3 - plan de situation) . L'un des observateurs décrit cette lueur de couleur verte, l'autre de couleur gris-clair. Au fur et à mesure de leur progression, le gendarme voit la zone éclairée progresser comme lui. Il voit que divers points distincts sont successivement éclairés : sol, pylônes à haute tension (P.K. 67.000 - 73.000 - cliché photographique N° 4 et plan de situation) hangars métalliques de deux fermes et les arbres avoisinants (P.K. 78.500 environ) pour l'un d'eux (Voir clichés N° 5 et 6 et plan de situation) . Il distingue très bien les traverses métalliques des pylônes. Les zones éclairées au sol et sur les pylônes ne sont pas reliées par un faisceau lumineux . La zone éclairée du pylône est en oblique par rapport au sol, laissant présumer que la source lumineuse arrive du ciel. Là aussi aucun faisceau lumineux n'est visible de cet objet vers le ciel ou vers la ferme ou masse précitée. Le Gendarme auxiliaire, lui n'a pas l'impression que la zone éclairée se déplace mais plutôt que les divers points sont aperçus dans cette zone en raison du déplacement du véhicule; l'angle de vision n'étant pas le même. L'éclairage constaté par le gendarme lui donne l'impression de celui appelé incorrectement lumière noire.

Aux environs du P.K. 69 (cliché N° 7 - plan de situation) le véhicule de l'unité est immobilisé. Le Gendarme remarque que la zone éclairée est immobile. Avec une lampe torche, il tente sans résultat d'éclairer la masse claire dans le ciel. Les deux militaires ne peuvent définir même approximativement la hauteur et la grosseur de cette " masse " .

Les deux hangars éclairés, celui de la commune d'Autroche " commune d'ARTENAY (45) est à 800 m de l'autoroute, celui de la ferme école de l'Armée du salut, au lieu dit " Auvilliers " commune d'Artenay (45) ~~situé~~ situé à 1 km environ du premier se trouve à 1 km de l'autoroute. (Voir plan de situation)

Aux environs du P.K. 80.500, la masse claire n'est plus aperçue par les deux observateurs; par contre la lueur subsiste, mais plus à l'EST, sur des bosquets bordant l'autoroute sur sa gauche .

Par la suite de nouvelles observations seront effectuées en dehors de l'autoroute, sur la route départementale reliant SARAN (45) à ORLÈANS (45) . A proximité du premier pont autoroutier la lueur est toujours visible vers l'EST, par contre la " masse " ou " forme " ne sera plus revue.

Aucun bruit n'a été perçu tout au long de l'observation et plus particulièrement pendant l'arrêt du véhicule de service. La circulation sur l'autoroute était presque nulle.

Au cours de ces constatations, le ciel n'était pas étoilé - le temps était assez clair mais couvert - il ne pleuvait pas n'y n'avait plu auparavant - il n'y avait pas de vent - la température était de l'ordre de zéro degré . (Voir photocopies du message météo pour la soirée du 22 janvier 62 et nuit du 22 au 23 janvier 62, ainsi que le graphique du relevé hygrométrique de la station sise en bordure de l'autoroute , sens PARIS-PROVINCE, au P.K. 76 - Pièces N° 5 et 6)

Renseignements recueillis auprès de la B.A. 123 ORLÈANS-BRICY (45) située à 7 km à vol d'oiseau de l'autoroute, aucun avion ou hélicoptère n'était en vol pendant la période indiquée. Etant donné ce qui précède la station radar de cette base n'était plus en fonctionnement depuis le vendredi soir 22 janvier 1962 - 17 heures 30.

La presse locale (LA REPUBLIQUE DU CENTRE) a largement commenté l'événement le 27 janvier 1962 (Voir photocopie de l'article pièce N° 7)

Une habitante de INGRE (45) localité voisine de celle d'ORLEANS et à l'EST de l'autoroute a adressé une correspondance à la presse locale précitée, le 19 janvier 1982, pour faire part de constatations sensiblement analogues à celles faites par les gendarmes de l'unité, le dimanche 17 janvier 1982, vers 18 heures (Voir photocopie de la lettre pièce n° 8) INGRE étant placé sous la surveillance du commissariat de police d'ORLEANS, nous n'avons pu procéder à l'audition de cette personne. Signalons qu'elle ne s'est pas encore présentée à ce service de police . Elle a été invité à le faire .

Nous avons recherché d'autres renseignements aux lieudits " Autroche " et " Auvilliers " . Aucune des personnes contactées, notamment Monsieur et la directrice de la ferme école n'EN a remarqué quelque chose d'anormale, n'y n'en a entendu parler.

Aucun ouvrier de la Société COPIROUPE, notamment les péagers qui travaillent toute la nuit, n'ont remarqué le phénomène.

Depuis la parution de la presse écrite, parlée et audiovisuelle aucun témoin ne s'est fait connaître à notre unité ni auprès de celles limitrophes .

De nombreuses lignes à haute tension franchissent l'autoroute entre les P.K. concernés . A toutes fins utiles nous joignons à la présente procédure un état faisant ressortir toutes les lignes existantes avec les différents type de pylônes implantés en bordure de l'autoroute (Pièce N° 9)

Les auditions des deux témoins font l'objet des pièces N° 3 et 4

CLOTURE

Nous faisons parvenir directement aux destinataires désignés, la procédure constituée, telle que le détail figure au bordereau d'envoi, le tout accompagné des diverses pièces mentionnées.

FAIT et clos, le 28 janvier 1982, à 15 heures

L' O.P.J.



Cliché n° 1 : PK 61
Lieu où a été aperçu la première dans le ciel l'objet non identifié.



Cliché n° 4 : PK 67
Pylônes éclairés, il s'agit vraisemblablement du troisième en partant de l'autoroute.



Cliché n° 2 : PK 62+500
Lieu d'où a été aperçu la première vers les arbres bordant le CD 927 à proximité du péage d'ALLAINES.



Cliché n° 5 : PK 69.
Vue des lieux prise du point d'immobilisation du véhicule de service.



Cliché n° 3 :
Zone éclairée, au sol, vers l'est arbres éclairés en bordure CD 927 du PK 64+300 (Cliché n° 2).



Cliché n° 6 : PK 73+600
Autres pylônes sur lesquels a été remarqué la lueur.



Cliché n° 7

Vue du hameau "AUTROCHE"
hangar métallique de Mr [redacted],
ainsi que les arbres,
éclairés.



Cliché n° 8 :

Vue du lieu-dit "AUVILLIERS"
hangar de la ferme école de
l'armée du salut, éclairé.



Cliché n° 9 : PK 88+500

Vue d'ensemble des lieux, où
l'O.V.N.I. n'a plus été aperçu.
Seule la luciole était toujours
visible sur les arbres.



P.K. 61 cliché n° 1

P.K. 62+500 cliché n° 2

P.K. 64+500 cliché n° 3

P.K. 67 cliché n° 4

P.K. 69 cliché n° 5

P.K. 73+600 cliché n° 6

Abri météorologique

P.K. 78+600 cliché n° 7

P.K. 79+500 cliché n° 8

P.K. 88+500 cliché n° 9

D'ENQUETE PRELIMINAIRE **PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION DE** **TEMOIN**

AUTRE CAS

PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)

154/ 1982

N° PIÈCE

3

N° FEUILLET

1 / 2

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

Ce jour ^{date et heure} **vingt-cinq janvier** ^{nous trouvant à (lieu)} **mil neuf cent quatre-vingt deux.**

Nous soussigné(s)

Adjudant-Chef, commandantVu les articles **17 à 19 et 75 à 78** du C.P.P.

du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

● PERSONNE CONCERNÉE

qui nous déclare à 14 heures :

"....." Je suis gendarme au peloton autoroutier de Gendarmerie (45). Le samedi matin, j'étais en patrouille avec le gendarme auxiliaire, sur l'autoroute A.10 AQUITAINE. Nous circulions avec une 504 Peugeot de notre unité, direction PARIS- PROVINCE, c'est-à-dire NORD-SUD, lorsque j'ai remarqué dans le ciel un phénomène bizarre.

Il était aux environs de 4 heures 35, je conduisais la voiture, lorsque mon attention a été attirée par une masse claire indéfinie se trouvant dans le ciel. Je faisais cette constatation au travers du pare-brise, à sa partie supérieure, et juste dans l'axe du tracé autoroutier. N'étant pas très sûr de mes observations, je demandais à mon passager s'il faisait les mêmes constatations que moi. Il me répondait par l'affirmative. Je circulais à ce moment là à la vitesse de 90 km/heure environ.

Après m'être rendu sur place de jour, en votre présence, je vais préciser approximativement les divers points kilométriques d'où j'ai fait les observations suivantes : L'observation de la masse claire précitée se situait aux environs du P.K. 61. Tout en poursuivant notre route, vers le P.K. 62.500 j'ai vu sensiblement vers ma gauche, c'est-à-dire direction SUD-EST, une lueur assez intense qui éclairait une partie des arbres bordant le C.D. 927 situé à proximité du péage d'ALLAINES (28) à 2 km environ devant moi. J'ai pensé qu'il s'agissait d'un véhicule qui venait de se renverser dans le fossé. J'ai poursuivi ma route et, au lieu précité j'ai remarqué qu'il n'y avait aucun accident. Les lieux n'étaient plus éclairés. Un peu plus loin, au P.K. 67.100 environ j'ai à nouveau vu cette lueur qui éclairait le sol, dans les champs avoisinants, à 600 mètres environ de l'autoroute. Ce n'est qu'à ce moment là que je me suis vraiment rendu-compte de la couleur de ce faisceau lumineux, qui était vert clair. Je précise qu'il ne s'agissait pas d'un faisceau mais plutôt d'une zone éclairée assez importante. Presque simultanément j'ai vu la partie supérieure d'un pylône à haute tension s'éclairer. A aucun moment je ne voyais l'origine de cette lumière ni ne voyais le faisceau lumineux entre le pylône éclairé et le sol, pas plus d'ailleurs entre ce pylône et la masse claire précitée qui se trouvait encore à ce moment là à la verticale de l'axe autoroutier. Je précise que toute la partie supérieure du pylône n'était pas éclairée, ~~saxxxxxxxxxxxxx~~ La partie éclairée était très nette, je voyais distinctement les traverses métalliques de ce pylône et les lignes éclairantes étaient très nettes aussi bien à la partie supérieure qu'à la base. Cette partie éclairée était oblique par rapport au sol, ce qui me laissait supposer que cette source lumineuse venait de plus haut. J'ai comparé cet éclairage à celui ~~axixis~~ appelé vulgairement " lumière noire ".

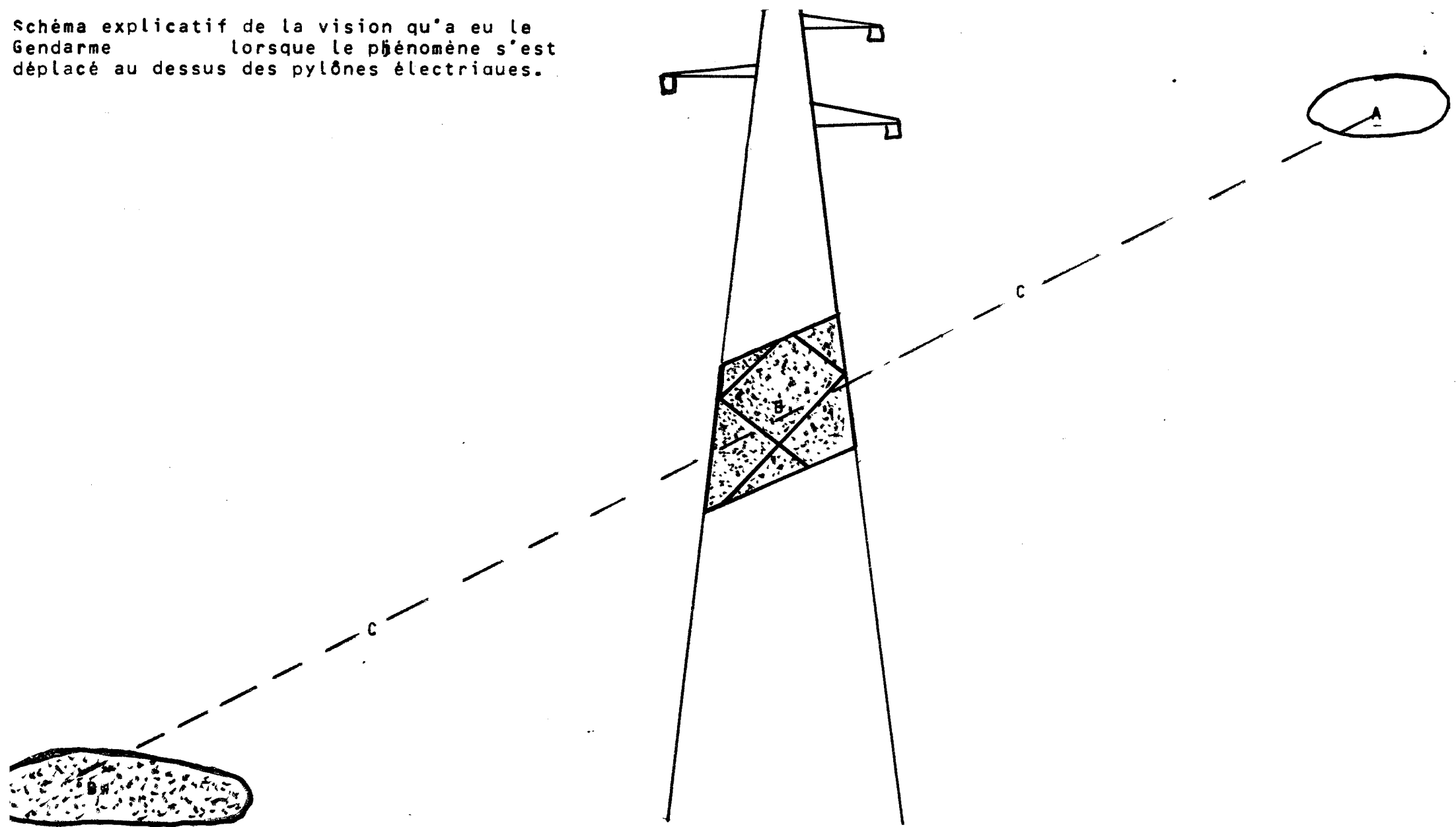
" J'ajoute que la masse claire et la lueur précitées se dépla-
 " gaient en même temps que moi. Cette constatation n'est pas un
 " effet d'optique dû à mon mouvement car je voyais les divers pay-
 " sages au sol dans la partie éclairée. Je me suis donc immobilisé
 " vers le P.K. 69.000. A ce lieu j'ai remarqué que tout était deve-
 " nu immobile. Je suis descendu du véhicule et au moyen d'une lampe
 " torche puissante j'ai éclairé en direction de la masse claire.
 " Je n'ai rien vu de plus. J'ai repris ma progression et l'ensem-
 " ble masse et lueur est reparti. Vers le P.K. 73.600 je remarque le
 " même phénomène sur d'autres pylônes à haute tension. A ce moment,
 " la masse claire ne se trouvait plus face à moi et dans l'axe de
 " l'autoroute, mais légèrement sur ma gauche, c'est-à-dire direction
 " SUD-EST. Au P.K. 78.500 environ, j'ai vu un hangar de ferme et
 " les arbres l'environnant, éclairés à leur tour ; puis quelques
 " instants plus tard, dans le même axe, un autre hangar. Rensei-
 " gnements pris, il s'agit de la ferme de Monsieur
 " sise au hameau AURROCHE, commune de ARPENAY (45) et du hangar de
 " la ferme école de l'ARCHE DU SALUT " sise au lieu dit " Auwilliers"
 " également de la commune d'ARPENAY (45). Cette dernière consta-
 " tation se situait aux environs du P.K. 79.300. Au cours de ma
 " progression j'ai toujours remarqué la même chose jusqu'au P.K.
 " 86.500 où je n'ai plus vu la masse claire. Par contre je voyais
 " toujours la lueur au dessus des bois qui bordaient l'autoroute
 " sur ma gauche. En arrivant au peloton, je me suis dirigé vers
 " ORRES (45) en empruntant le C.D. reliant SARAN à cette localité.
 " Avant de franchir le pont autoroutier j'ai remarqué que la lueur
 " se dirigeait vers l'EST; je n'ai plus revu la masse claire.
 " En ce qui concerne cette masse claire, je ne peux lui donner
 " une forme particulière ; le contour n'était pas net, elle me para-
 " it cependant plus longue que large. En ce qui concerne sa
 " hauteur par rapport au sol je suis incapable de la définir, même
 " approximativement.
 " En ce qui concerne les conditions atmosphériques, le ciel
 " était assez clair mais non étoilé. Je pense que la couche nua-
 " geuse était assez haute. Je ne peux préciser s'il y avait du vent.
 " Il ne pleuvait pas ; il n'avait également pas plu quelques moments
 " auparavant. La température devait être de l'ordre de zéro degré
 " renseignement qui m'avait été communiqué avant mon départ par la
 " Société cofiroute exploitante de l'autoroute.
 " Pendant toutes ces constatations je n'ai perçu aucun bruit
 " suspect, même pendant les quelques minutes où j'étais hors du
 " véhicule et tentais d'éclairer la masse claire.
 " La circulation était presque nulle, la preuve, lorsque je
 " me suis immobilisé, il est passé pas plus de deux véhicules.
 " Ces constatations se sont réalisées sur une distance de 29
 " km environ.
 " En rentrant de mon service, j'ai fait part à mon camarade
 " , de mes constatations. Il m'a appris qu'un phénomène
 " similaire aurait été constaté par une femme de la région, au
 " cours des jours précédents et qu'elle aurait informé la presse
 " locale. J'affirme que je n'étais pas au courant de ce fait.
 " Bien que je ne puisse pas préciser la surface même approxima-
 " tive de la lueur au sol, je puis dire que lorsque celle-ci est
 " passée au dessus du hangar de la ferme , tout le hangar
 " était éclairé ainsi que les arbres se trouvant à proximité.

" Le 25 janvier 1982, à 16 heures.
 " Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus j'y persis-
 " te et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue

L' O.P.J.

Schéma explicatif de la vision qu'a eu le
Gendarme lorsque le phénomène s'est
déplacé au dessus des pylônes électriques.



A : Masse claire
B : Zones éclairées.
C : Axe sur lequel se trouvaient A et B,B

D'ENQUETE PRELIMINAIRE

PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)
154/1/82
 PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION DE T. OIN
 AUTRE CAS
N° PIÈCE
4
N° FEUILLET
1 / 2

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

Ce jour *date et heure* **vingt-six janvier mil neuf cent quatre-vingt-deux.** *nous trouvant à (lieu)*

Nous soussigné(s)

Commandant

officier de police judiciaire,

Vu les articles

17 à 19 et 75 à 78 du C.P.P.

du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

● PERSONNE CONCERNÉE

DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT, N° DE TÉLÉPHONE)
qui déclare à 16 heures :

***** Je suis gendarme auxiliaire au peloton d'autoroute depuis juin 1981. Je quitte cette fonction demain 27 janvier 1982 pour rejoindre le 3 février 1982, l'école de Gendarmerie à (Allemagne) pour une durée de 6 mois.

***** Samedi dernier 23 janvier 1982, j'étais en service sur l'autoroute A.10 Aquitaine, avec le gendarme . Nous circulions dans une 504 de l'unité. Nous sommes allés jusqu'à la limite de notre circonscription c'est-à-dire jusqu'au point kilométrique 54, là nous avons fait demi tour. C'est au cours de ce trajet direction BRESNAIX - PARIS - PROVINCE vers 4 heures 35, peu avant le péage d'ALLAINES (20) que j'ai observé tout d'abord au travers du pare-brise, un phénomène bizarre dans le ciel. Il s'agissait d'une forme indéfinie ressemblant ~~xx~~ à un cône. La partie la plus pointue était dirigée vers le haut. Elle était de couleur gris-clair. Je ne voyais aucune source lumineuse jaillir de cette forme. Lorsque le gendarme a attiré mon attention sur ce phénomène, de la place où je me trouvais, c'est-à-dire à côté du conducteur, je le voyais dans l'angle gauche du pare-brise en face du conducteur. Presque aussitôt après cette première observation, je remarquais dans les champs, à gauche de l'autoroute par rapport à notre sens de circulation, c'est-à-dire vers l'EST, une grande étendue de terrain qui était éclairée. Cette lueur était de couleur gris-blanc - gris-clair, elle pouvait se trouver à 1 kilomètre environ de l'autoroute. Cette distance est très difficile à définir de façon précise. Tout en poursuivant notre route je regardais toujours cette zone éclairée, qui me donnait l'impression de se diriger vers l'EST. En fait, je pense que la zone éclairée était toujours la même, mais notre progression faisait en sorte que divers paysages se trouvaient à entrer dans cette zone suivant l'angle d'observation. A mon avis, la forme claire ne se déplaçait, ^{pas} ni la zone éclairée. Tout au long de notre déplacement j'ai eu l'occasion de voir dans cette partie éclairée, le sol, des pylônes, des constructions, des arbres. Peu avant le restaurant, j'ai plus vu la forme bizarre dans le ciel. Par contre je voyais toujours la zone éclairée. Je ne peux préciser qui était éclairé à ce moment. Cette lueur se trouvait bien plus vers notre gauche. En fin de service, nous nous sommes dirigés en voiture vers ARMES (45) c'est-à-dire dans la direction de la lueur. Peu avant le pont autoroutier, nous nous sommes arrêtés. Je ne voyais toujours plus la forme bizarre. Je voyais par contre toujours la lueur, mais de façon moins intense, elle était en direction de l'EST.

***** Au cours de notre trajet, nous nous sommes immobilisés en bordure de l'autoroute pour mieux observer. Nous sommes descendus de voiture après

" avoir arrêté le moteur . Je n'ai rien observé de plus . Je n'ai per-
" qu'aucun bruit .

***** Je ne peux définir, même approximativement, la hauteur à laquel-
" le se trouvait la forme claire dans le ciel . A aucun moment je
" n'ai vu de faisceaux lumineux partir de la forme précitée et aller
" jusqu'au sol, à la zone éclairée .

***** Le temps était couvert, toujours est-il, il n'y avait pas d'étoile
" Il ne pleuvait pas . Je ne pense pas qu'il ait plu dans le courant
" de la soirée . Il faisait frais, mais je ne pense pas qu'il y avait
" du vent .

***** En rentrant du service, je ne suis pas rentré dans les locaux
" du peloton . Ce n'est que l'après-midi du même jour en venant re-
" prendre mon service, que j'ai appris qu'une femme avait observé un
" phénomène similaire quelques jours auparavant .

***** Pendant toute la ~~durée~~ qu'à duré mon observation, la circula-
" tion sur l'autoroute était très réduite dans les deux sens.

***** Je ne suis pas attiré particulière^{ment} par les O.V.N.I. Je n'y in-
" téresse seulement lorsque l'on en parle à la radio ou à la télévi-
" sion . *****

Le 26 janvier 1982, à 17 heures .

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus j'y persiste
et n'ai rien à y chanher à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue

L' O. V. I.

760486

COFINAR 760486F

022 1636 *

COFIRAN 760407F

AUTOROUTE A10/A11

A. SITUATION GENERALE : FAIBLE COURANT DE NORD-OUEST.

B. EVOLUTION PREVUE :

- POUR LA NUIT PROCHAINE : BRUMEUX.

- POUR LA JOURNEE DE DEMAIN : NUAGEUX AVEC BELLES ECLAIRCIES.

C. VENT PREVU : NORD-OUEST FAIBLE.

D. TEMPERATURES PREVUES :

-MINIMUM SOUS ABRI LA NUIT PROCHAINE :

ILE DE FRANCE: 0

BEAUCE : 0

TOURAIN : 1

POITOU : 1

-MAXIMUM SOUS ABRI DEMAIN :

ILE DE FRANCE: 7

BEAUCE : 8

TOURAIN : 9

POITOU : 10

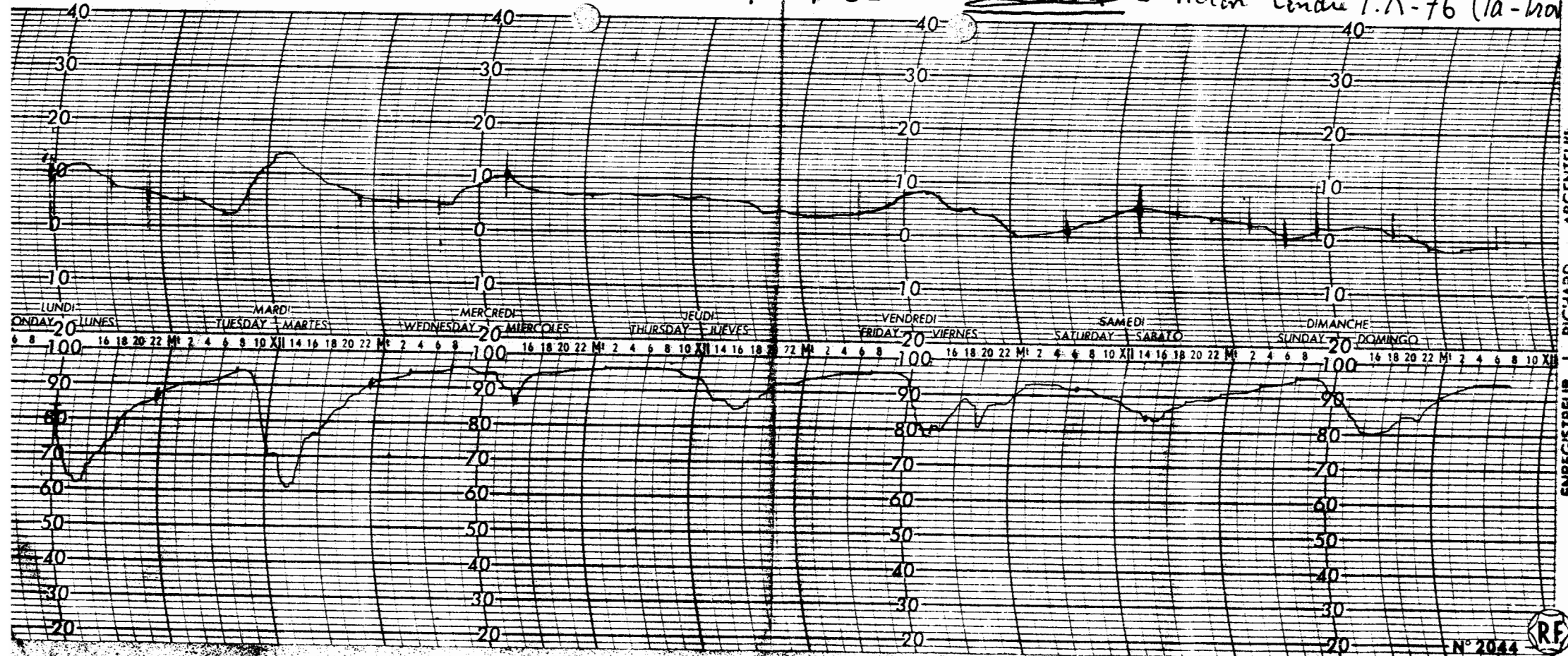
-TEMPERATURES MINIMALES AU SOL NEGATIVES : LOCLEMENT.

E. INTEMPERIES : BROUILLARD DENSE LOCALEMENT EN FIN DE NUIT ET MATINEE.

FIN

SÉMAINE N° 3 du 18 au 24 / 1 / 82

~~Paris~~ - Heron Condé P.K-76 (Pa-Pro)



Des O.V.N.I. au nord d'Orléans ?

Trois témoignages troublants et complémentaires dont ceux de deux gendarmes

Troublante affaire ! A moins d'une semaine d'intervalle, deux O.V.N.I. auraient été vus dans la banlieue orléanaise. Eh oui ! Mieux, autant que l'on puisse situer ces « apparitions », le phénomène s'est produit sensiblement au même endroit.

Dimanche 17 janvier, une aide ménagère demeurant à Ingré en bordure de l'autoroute voit distinctement « une machine formant un ruban lumineux et émettant un certain son ». Cela se passait à la tombée de la nuit.

Six jours plus tard, deux hommes rentrent singulièrement bouleversés à leur P.C. de la gendarmerie d'autoroute de Saran. Alors qu'ils patrouillaient de nuit sur l'A.10, Dominique Kaczmar et Dominique Braconne ont observé pendant 29 km, un phénomène troublant et jusqu'ici non expliqué. Ils parlent d'une « masse claire dans le ciel » et aussi d'une « lueur éclairant le sol, sans qu'il s'agisse d'un faisceau ».

Oui, deux gendarmes témoins à leur tour de visions déconcertantes ; nul doute que le G.E.P.A.N. (grou-

pement d'étude des phénomènes aérospaciaux non expliqués) ne viennent faire ces jours prochains un tour du côté de Saran.

Sans extrapoler sur ces aventures en bâtissant un épisode de science-fiction à dormir debout, il n'était pas inutile d'entendre ces témoignages. Après tout, ces témoins sont de bonne foi. Ils semblaient en pleine possession de leurs moyens à l'heure de l'« observation ». Et les phénomènes en question ne trouvent aucune explication, à vue de nez. Alors écoutons-les.

Mme C., dans un premier temps nous a écrit. Voici des extraits de sa lettre :

« Il était environ 18 heures, la tombée de la nuit, dimanche 17 janvier. J'habite tout près de l'autoroute. Je suis sortie de chez moi pour me rendre dans mon appartement. Tout à coup j'entendis un son inhabituel qui me fit faire demi-tour. Dans la direction du château de Bel-Air je vis dans le ciel une machine formant un ruban lumineux de couleur foncée. Puis pendant un instant très court m'est apparu un disque gris blanc, très brillant, qui semblait tourner comme une toupie. Enfin est apparue une lumière en forme de virgule de couleur jaune comme certains phares d'auto »

Voilà, le tout dura une vingtaine de secondes. Par la suite, Mme C. nous a apporté d'autres précisions. « L'engin a déchiré les nuages. Lorsque le disque est apparu c'est comme si l'engin s'était tourné sur lui-même ».

Effectivement Mme C. demeure près de l'autoroute A.10, très près même. C'est tout juste si les voitures lancées à vive allure, ne passent pas dans son jardin.

« Mes chiens, explique-t-elle, se sont arrêtés et ont regardé en l'air comme moi. Dès que l'objet a disparu ils ont baissé la tête et m'ont suivie... »

Sans vouloir vexer Mme C., nous

n'aurions sans doute pas fait état de son aventure si, presque une semaine plus tard, dans le même périmètre, deux hommes, n'avaient eux aussi, été témoins d'une observation de même nature. Le fait qu'ils appartiennent à la gendarmerie nationale n'ajoute rien à la véracité de leur témoignage. Simplement on peut être sûr qu'il ne s'agit pas d'une mauvaise plaisanterie.

Il est 4 h 35 ce samedi dernier : patrouille de routine pour le gendarme Kaczmar qui pilote la 504, et le gendarme Braconne, qui termine son service militaire au peloton d'autoroute de Saran. Bien sûr, il fait nuit, le ciel est dégagé, et la circulation presque inexistante. Arrivé à hauteur de Neuvy-en-Beauce, ils reprennent la direction d'Orléans pour regagner leur P.C. à Saran.

« Au point kilométrique 61, j'ai aperçu devant moi, dans le ciel sur la gauche dans l'axe de l'autoroute une masse claire » raconte le gendarme Kaczmar. « J'ai écarquillé les yeux avant de demander à mon passager s'il voyait la même chose que moi. Nous roulions à environ 90 km/h. Cette masse lumineuse de forme indéfinie, difficile de déterminer sa situation ni son altitude. Ensuite nous avons vu la lueur au sol. Elle éclairait la façade des pylônes que je voyais défilier sur le bord de l'autoroute, ainsi que le sol. Mais il ne s'agissait pas d'un faisceau. Il n'y avait pas continuité entre l'éclairage du haut et celui du sol. Par contre la lumière paraissait arriver en oblique par rapport à la masse indéfinie ».

En attendant le G.E.P.A.N.

Bref, toujours selon le gendarme Kaczmar, la lueur a illuminé la ferme de M. Dabout qui se trouve à environ 600 mètres en bordure de l'autoroute, ainsi que les arbres avoisinants distant du bâtiment d'une trentaine de mètres. Même phénomène un peu plus loin sur le château d'Auvilliers, propriété de l'Armée du salut, scène involontaire de ce « son et lumière ». A hauteur de Santilly, les deux représentants de la loi, désemparés, ont arrêté leur

véhicule, et braqué une lampe torche puissante sur l'O.V.N.I. Sans résultat.

Témoignage légèrement différent dans les détails du gendarme Braconne qui parle de la masse comme d'une « vague traînée gris blanc en forme effilée ». Son compagnon parle de lumière verte éclairant le sol ; lui l'a vue grise, « à une distance d'environ 2 km de l'autoroute ».

Mais là où les deux hommes divergent, c'est lorsque le premier pense que la lueur suivait le rythme de la voiture « au passage, les arbres, les maisons, le sol étaient éclairés », alors que son passager estime, lui, que la masse et l'engin étaient fixes, à peu près à hauteur du P.C. de gendarmerie, au-dessus des bois d'Ormes.

De fait, peu avant qu'ils ne reviennent à leur P.C., à hauteur du restaurant la masse dans le ciel avait disparu.

Sur la gauche, la forêt était toujours éclairée. C'est à peu de chose près dans ce périmètre que Mme C. avait fait son observation six jours auparavant. Et puis, plus rien. Les deux gendarmes ont, bien sûr, conté leur aventure à leur supérieur. Elle est aujourd'hui consignée dans un épais rapport.

Illusion d'optique ? Effet de l'imagination ? Les deux hommes ne sont pas particulièrement portés sur la science-fiction. Aucun d'eux par exemple n'avait assisté à la conférence sur les O.V.N.I. donnée récemment à Orléans par Jean-Claude Bouret.

Renseignements pris à Bricy, aucun avion n'était en vol à cette heure matinale. Un engin tiré du champ de tir de Cercottes ? Une luciole par exemple ? Peu probable, l'effet lumineux est bref et n'a rien à voir avec l'observation. Bref, on se perd en conjectures et en explications logiques. Certes ce n'est pas la première fois dans notre région que des phénomènes inexplicables au premier abord sont observés. Ceux-ci sont tout de même particulièrement troublants par leur conjonction. Maintenant au G.E.P.A.N. de jouer. Et s'il trouve la clef du mystère, espérons qu'il nous en fera part.

Ch. B.



LA SOUCOPE EST PLEINE

O.V.N.I. soit qui mal y pense !... Lorsqu'un phénomène inquiétant et peut-être méfaisant montre le bout de son nez, c'est aussi l'occasion de montrer le voisin du doigt. D'où le fameux « C'est un coup des Russes » qui a fait le bonheur de nombreuses générations depuis 1917 ! (de la même façon Musenval a interrogé diverses personnalités sur les O.V.N.I. de Saran. Voici quelques-unes des explications sur la présence de ces curieux engins :

Pour le syndicat de défense des auto-écoles pas de doute : « C'est un coup de pub de Guérin, maire de Saran, pour ses auto-écoles non lucratives ! »

Du côté des partisans de l'autoroute A 71 : « Les écoles sont là-dessous qui veulent dissuader les automobilistes d'emprunter la future liaison Paris-Clermont. »

Quant à la société gestionnaire de l'autoroute A 10, elle va prochainement vérifier ses comptes des jours derniers et tâchera d'identifier le véhicule non déclaré, pour qu'il acquitte son droit de passage. Il ne suffit pas de planer, encore faut-il « éclairer » comme tout le monde !

Certains grincheux à l'égard du plan de circulation voient dans ces masses lumineuses virevoltantes sans but précis, « un avant-goût de ce qui nous attend sur la boucle. Des phares de voitures errant toute la nuit sans jamais trouver où atterrir ! ».

Certains disent qu'en ce moment « la piscine » (siège du S.D.E.C. (contre-espionnage français à Paris) fait des vagues.

A Cercottes d'où l'on prétend que des barbouzes décolleraient pour certaines missions discrètes, on expérimente peut-être une arme ultra-sécrète.

A moins que ce ne soit l'auréole des espions qui ait attiré des gendarmes jaloux...

En tout cas, en ce qui nous concerne, la soucoupe est pleine ! Mais rien ne vous empêche de nous envoyer vos suggestions...

19 janvier 82.

M^e.

43 92 35. Ingré.

Monsieur, ou Madame.

Je ne sais pas à qui m'adresser pour vous dire, un événement surprise que j'ai vécu, vu de mes propres yeux dimanche dernier 17 Janvier

d'abord, je vais faire certaine explications qui peut-être, peuvent être utile.

Tous prendrai ce récit comme vous voudrez mais je suis très sincère, et croyez moi, ce n'est pas une invention de ma part.

J'habite tout auprès de l'Autoroute A.10. Je suis donc habituée à entendre, le bruit de va et ven de camion, autocars et voitures, quelque soit leur sifflements ou roulement,

dimanche dernier, il était environ 18 heures trente, c'était la fin de la journée et le commencement de la nuit à peine arrivé, j'ai été obligé de sortir dehors pour aller chercher quelque chose dans mon débarras. J'arrivais à la porte

quand, tout à coup, je'ai, entendu un son inhabituel, qui me fit faire au si tôt, un demi tour, dans la direction d'où, ce son venait de se produire. et je vis, dans le ciel, la sous mes yeux, une machine formant un ruban lumineux de couleur foncé, et émettant un certain son, dont je reparlerai plus loin, a un moment très court, n'est apparu un disque, gris blanc, très ~~très~~ brillant de la grandeur de ma main l'environ, bien sûr, car réellement. il est dure de donner une dimension réelle, ce disque semblait tourné comme une roue, et il revient a nouveau le ruban trop foncé lumineux, ensuite, il est apparu une lumière, en forme de virgule de couleur jaune, 2 Comme certain phase d'auto- elle ne dura environ, que le temps d'un ~~l'air~~ d'œil. et disparue. et avec sa disparition, le son et sillage lumineux étaient également parti et il ne restait plus rien. Tout était redevenu comme si, rien ne s'était passé.

Je vous dirai, que ce même son, s'était déjà produit, a la fin d'Août, ou en première quinzaine de Septembre, mais ce jour là, je venais de fermer mes volets, et de rentré a la maison, je n'avais donc rien vu. mais ce même son, sans aucune différence, n'avais fait me rendre a la fenêtre de la cour arriére de ma maison

cet événement, s'est produit en un temps
très court. et a chaque fois, a la tombée
de la nuit,

la contre le château de Bel'air, tout
proche de chez moi.

le son paraissait être, tout auprès,
mais, a la vue. il pourrait y avoir peut-
être, plus d'un kilomètre.

Mon récit est maintenant terminé
et je vous remercie, de vouloir
me croire.

Avec, mes sincères Amitiés

REPERTOIRE DES LIGNES ELECTRIQUES FRANCHISSANT L'AUTOROUTE A 10 - DISTRICT d'ORLEANS

LOCALISATION de la LIGNE			CARACTERISTIQUES (Type, Tension, Nombre Câbles) Designation de la ligne	EXPLOITANT de la LIGNE		
Numero spere	Autoroute PK	Commune Lieu dit		Service à prévenir en cas d'urgence	Numero téléphone	Numero télex
200	57	FRESNAY L'EVEQUE	MT 3 x 20 000 V. FRESNAY / BOREL B.P.	District EDF - VOVES	(37) 99-10-46	
201	60,1 *	TRANCRAINVILLE	MT 3 x 20 000 V BONTARVILLE / OINVILLE	District EDF - VOVES	(37) 99-10-46	
202	61,6	TRANCRAINVILLE	MT 3 x 20 000 V LE PUISET/TRANCRAINVILLE	District EDF - VOVES	(37) 99-10-46	
203	62,5	TRANCRAINVILLE	MT 3 x 20 000 V BONTARVILLE / LE PUISET	District EDF - VOVES	(37) 99-10-46	
204	64,9	LE PUISET	MT 3 x 20 000 V ALLAINES / LE PUISET	District EDF - VOVES	(37) 99-10-46	
205	67,1	ALLAINES - MERVILLIERS	HT 3 x 90 000 V MALAGUAY / CERISIERS	EDF - CIMEC - Dispatching	(40) 40.27.35	700 - 10
206	67,2	ALLAINES - MERVILLIERS	MT 3 x 20 000 V OUTROUVILLE / TIVERNON	District EDF - VOVES	(37) 99-10-46	
207	70,3	SANTILLY	MT 3 x 20 000 V SANTILLY / TIVERNON	District EDF - VOVES	(37) 99-10-46	
208	72,5	SANTILLY	MT 3 x 20 000 V PATAY / TIVERNON	District EDF - VOVES	(37) 99-10-46	(6)

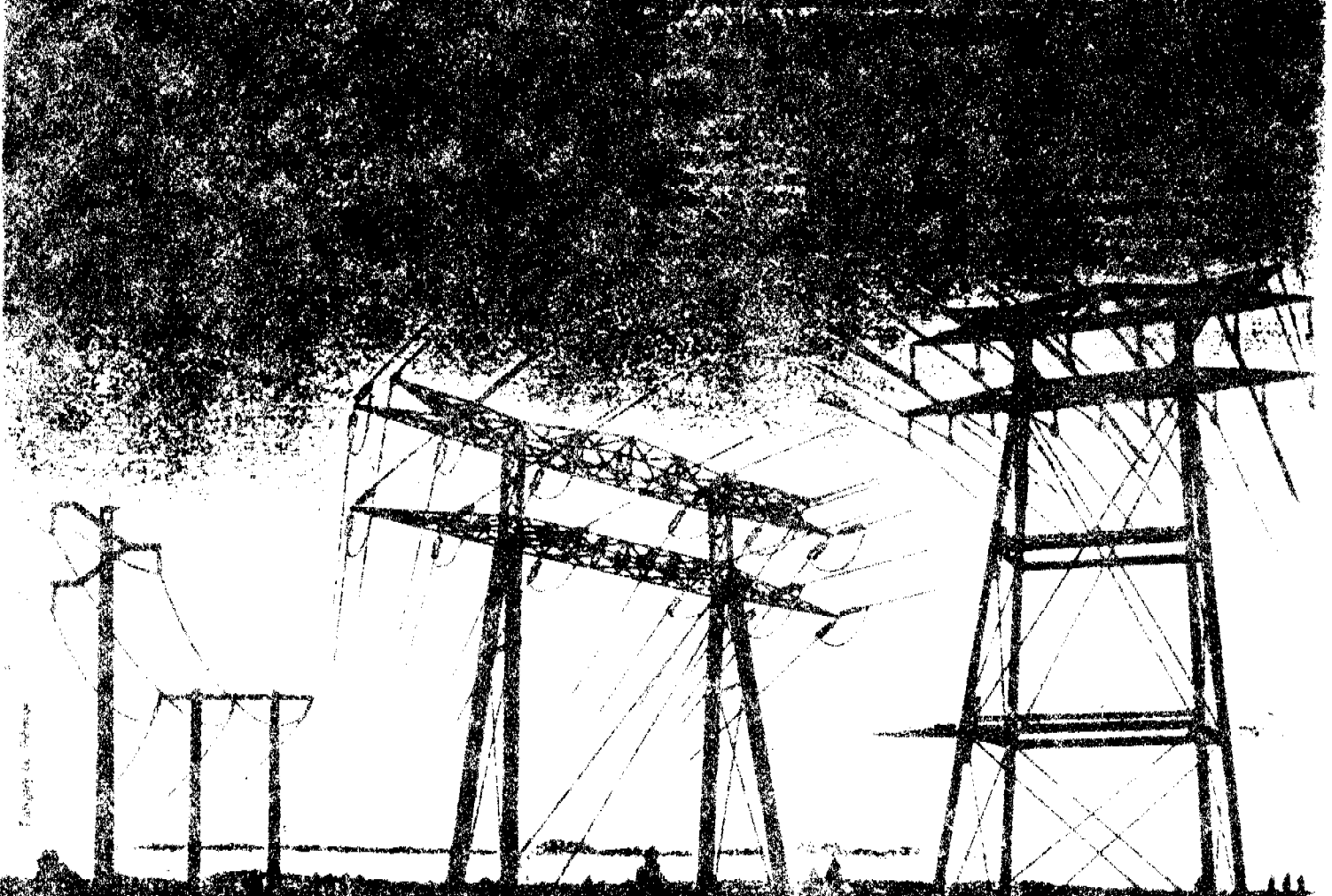
REPERTOIRE DES LIGNES ELECTRIQUES FRANCHISSANT L'AUTOROUTE A 10 - DISTRICT d'ORLEANS

LOCALISATION de la LIGNE		Commune Lieudit	CARACTERISTIQUES (Type, Tension, Nombre Câbles)	EXPLOITANT de la LIGNE		
repère	Autoroute PK		Désignation de la ligne	Service à prévenir en cas d'urgence	Numéro téléphone	Numér téléx
209	72,6	DAMBRON	MT 3 x 20 000 V GRAPPE / DAMBRON	District EDF - VOVES	(37) 99-10-46	
210	73,5	DAMBRON	THT 3 x 225 000 V CHAUNAY - POUPRY	EDF - CIMEO - Dispatching	(40) 40.37.35	700 -
211	73,55	DAMBRON	THT 3 x 225 000 V CHAINGY - CHAUNAY	EDF - CIMEO - Dispatching	(40) 40.37.35	700 -
212	75,55	POUPRY	BT 380 V torsadée	COFIROUTE District d'ORLEANS	(38)91-26-00	760 - 4
213	75,95	POUPRY	MT 3 x 20 000 V ANTENNE / POUPRY	District EDF - VOVES	(37)99-10-46	
214	76,45	POUPRY	THT 12 x 400 000 V + 2 T VERGER - VILLEJUST I et II	EDF - CIMEO - Dispatching	(40) 40.37.35	700 127
215	76,45	POUPRY	THT 3 x 225 000 V CHAINGY - CHAUNAY	EDF - CIMEO - Dispatching	(40) 40.37.35	700 127
216	76,45	POUPRY	THT 3 x 225 000 V CHAINGY - VILLEJUST II	EDF - CIMEO - Dispatching	(40) 40.37.35	700 127
217	76,15	POUPRY	THT 3 x 225 000 V CHAINGY - VILLEJUST I	EDF - CIMEO - Dispatching	(40) 40.37.35	700 127

REPERTOIRE DES LIGNES ELECTRIQUES FRANCHISSANT L'AUTOROUTE A10 - DISTRICT d'ORLEANS

LOCALISATION de la LIGNE		Commune Lieudit	CARACTERISTIQUES (Type, Tension, Nombre Câbles)	EXPLOITANT de la LIGNE		
Repère	Autoroute PK		Désignation de la ligne	Service à prévenir en cas d'urgence	Numéro téléphone	Numéro télex
218	82,6	CHEVILLY	MT 3 x 15 000 V CHEVAUX / NOGENT départ CHEVILLY	District EDF - SARAN	(38) 88-69-24	760 - 579
219	83,9	CHEVILLY	HT 3 x 90 000 V CHAINGY - CERISIER	EDF - CIMEO - DISPATCHING	(40) 40.37.35	700 - 127
220	84,825	CHEVILLY	MT 3 x 30 000 V LES BARRES / CHEVILLY Dérivation CHEVILLY (support jumelé)	District EDF - SARAN	(38) 88-69-24	760 - 579
221	85,2	GIDY	MT 3 x 15 000 V HUNEAU - PETIT CHEVILLY	District EDF - SARAN	(38) 88-69-24	760 - 579
222	86,7	GIDY	MT 3 x 15 000 V Dérivation MALVOVIER.	District EDF - SARAN	(38) 88-69-24	760 - 579
223	89,3	CERCOTTES	MT 3 x 15 000 V PONT CHICANE / COUDREAU	District EDF - SARAN	(38) 88-69-24	760 - 579
224	91,5	SARAN	MT 3 x 30 000 V GOUFFRE / SERVIER	District EDF - SARAN	(38) 88-69-24	760 - 579
225	92,4	SARAN	MT 3 x 20 000 V SAFERS / SARRY	EDF - Subdivision ORLEANS - Urdain	(38) 53.04.19	760 - 579
226	93,825	SARAN	HT 3 x 90 000 V CHAINGY / SARAN I	EDF - CIMEO - Dispatching	(40) 40.37.35	700 - 127

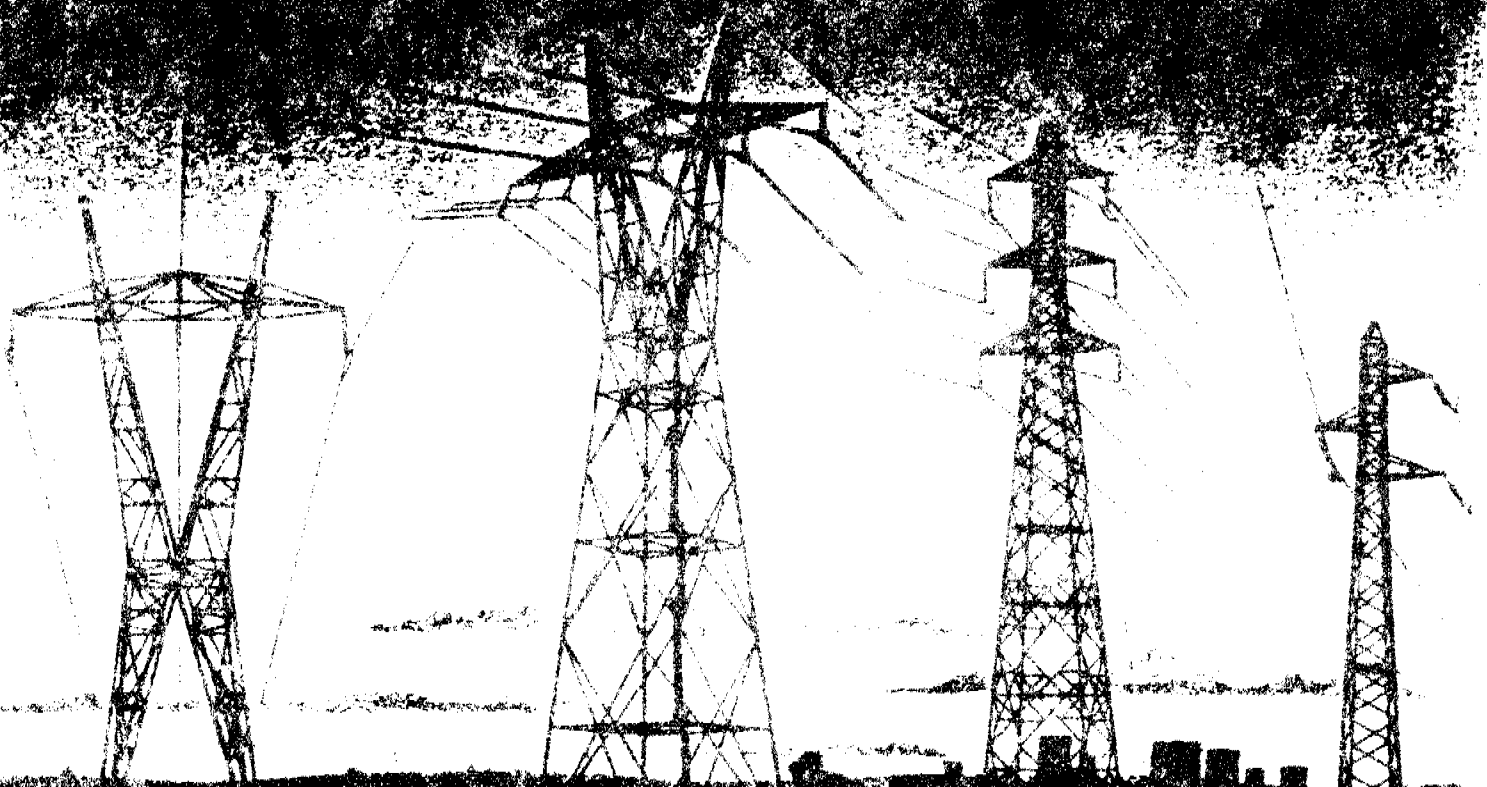
LES HAUTES TENSIONS



1000 kV

500 kV

plus de 2000 m
hauteur 200 m
largeur : 60,70 m
masse : 202 t



1. Tower
height: 110 m
width: 110 m
mass: 100 t



2. Tower
height: 110 m
width: 110 m
mass: 100 t

3. Tower
height: 110 m
width: 110 m
mass: 100 t

4. Tower
height: 110 m
width: 110 m
mass: 100 t

OBS

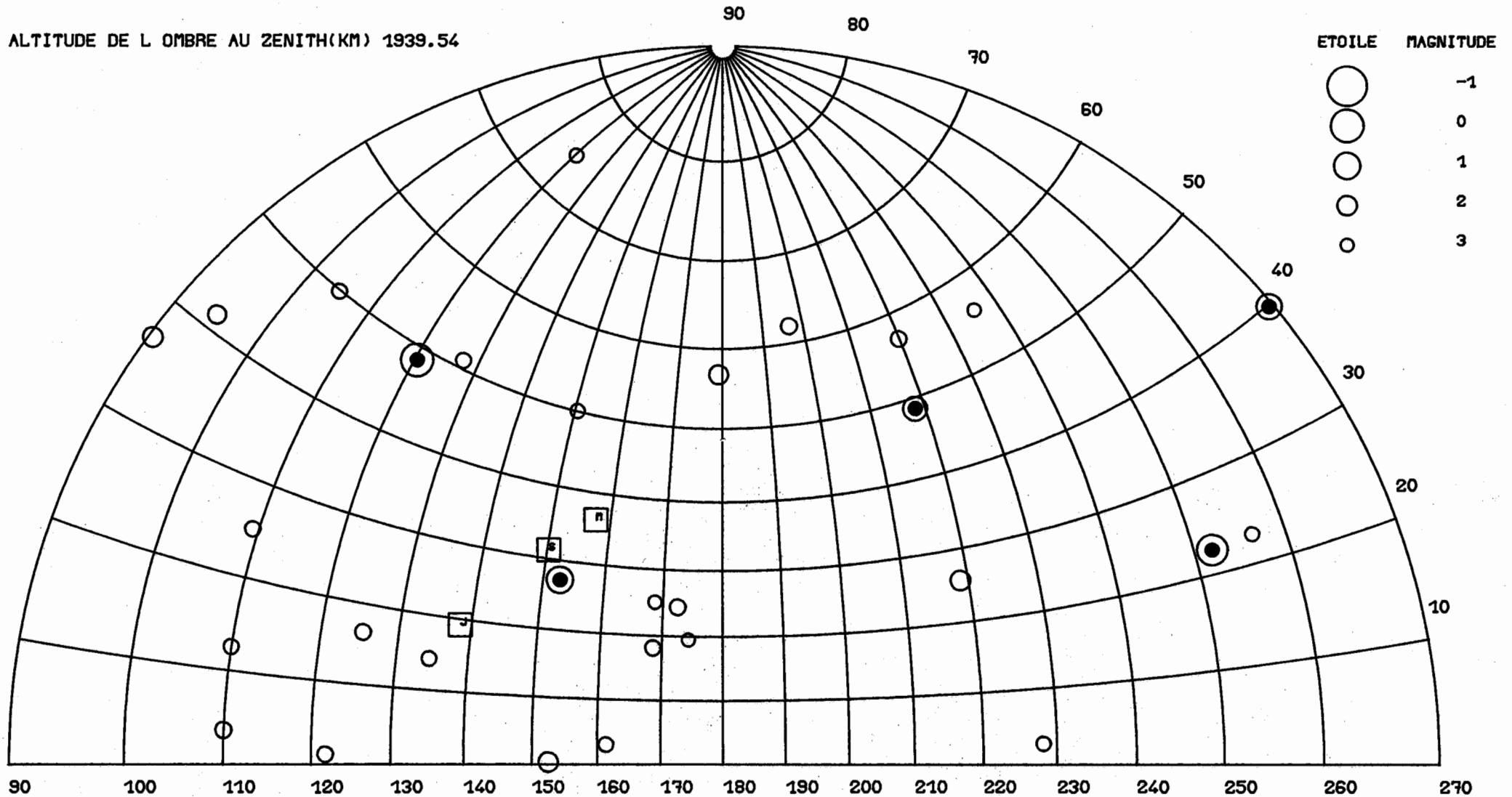
SAMEDI 23 1 1982 A 3 H 30 M 0 S TU

LATITUDE NORD (DEG) 47.95

LONGITUDE EST (DEG) 1.87

DEG	SOLEIL	PROCYON	POLLUX	REGULUS	SPICA	ARCTURU	MARS	JUPITER	SATURNE
AZIMUT	73.92	252.01	269.55	218.25	152.71	120.39	157.37	138.41	150.25
SITE	-39.93	22.52	39.84	48.75	27.25	48.59	36.30	19.22	31.24

ALTITUDE DE L OMBRE AU ZENITH(KM) 1939.54



OBS

LATITUDE NORD (DEG) 47.95

LONGITUDE EST (DEG) 1.87

DATE D OBSERVATION SAMEDI 23 1 1982 A 3 H 30 M 0 S TU

DEG	SOLEIL	ALDEBAR	CAPELLA	BETELGE	PROCYON	MARS	JUPITER	SATURNE
AZIMUT	73.92	294.05	308.71	273.49	252.01	157.37	138.41	150.25
SITE	-39.93	0.74	28.03	6.83	22.52	36.30	19.22	31.24

ALTITUDE DE L OMBRE AU ZENITH(KM) 1939.540

